

**Département de la Corrèze**  
**COMMUNE DE LE PESCHER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 juillet 2022**

<b>Membres en exercice :</b> 11	
<b>Présents</b>	7
<b>Procurations</b>	2
<b>Abstentions</b>	0
<b>Votants</b>	9
<b>Pour</b>	9
<b>Contre</b>	0

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de LE PESCHER, sous la présidence de Monsieur GALINON Éric, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022**

**Présents :** GALINON Éric – LAROCHE Vincent – DRÉON Sylvie – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – PARILLAUD Yoann – RATHONIE Méric

**Absents :** BROUSSOLLE Alain (procuration à PARILLAUD Yoann) - MARSALLON Olivier (procuration à LAROCHE Vincent) - MOREIRA Marissa - REYGNER Laure

**Secrétaire de séance :** DRÉON Sylvie

**Délibération n° 2022-39 : Travaux de raccordement de la cabane de chasse. Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société de chasse de LE PESCHER a fait une demande auprès de la mairie pour obtenir le raccordement en eau et électricité de la cabane de chasse qui se situe au lieu-dit de Coste-Laval.

La commune a déjà fait réaliser des devis auprès de l'entreprise « SAUR » et « ENEDIS » pour le chiffrage. Le coût prévisionnel total est estimé à 2 417.76 € HT.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux de raccordement d'eau et d'électricité pour la cabane de chasse
- Sollicite les aides du département,
- Adopte le plan de financement suivant :

➤ Subvention Département au taux de 35 % :	846.22 €
➤ Autofinancement :	1 571.54 €

**Total : 2 417.76 €**

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Éric GALINON

Transmise au Contrôle de légalité et affichée :